

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°1A

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le Service de la Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat de clôture :

- En Fonctionnement : 1 573 424,64 €
- En Investissement : 604 682,01 € (avant restes à réaliser)

Considérant que le Maire se retire afin de ne pas prendre part au vote ainsi que le prévoit le C.G.C.T et délègue la présidence du conseil municipal à M. Gilles NAUDE, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à 22 VOIX POUR :

ARTICLE 1 : Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel se résume ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	2 364 264,31 €	2 878 349,10 €	1 790 716,38 €	2 996 795,90 €
Résultat de l'exercice		514 084,79 €		1 206 079,52 €
Résultat antérieur		1 059 339,85 €	-601 397,51 €	
Résultat cumulé		1 573 424,64 €		604 682,01 €
Restes à réaliser			1 770 389,33 €	1 018 113,92 €
Résultat de clôture (avant reste à réaliser)		1 573 424,64 €		604 682,01 €
Résultat de clôture (avec reste à réaliser)		1 573 424,64 €	-147 593,40 €	

ARTICLE 2 : Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

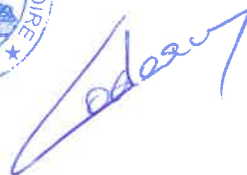
ARTICLE 3 : Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président
Gilles NAUDE




Le Maire
Jean-Louis CADEAU



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le

Accusé de réception en préfecture
049-214902413-20260409-DEL1A-09042026-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 1A

OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 Budget Principal.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoint.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant
/

à

Nom du mandataire
/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°1B

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE N° 22002 « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le Service de la Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat de clôture :

- En Fonctionnement : 63 972,45 €
- En Investissement : 17 524,24 € (avant restes à réaliser)

Le Maire se retire afin de ne pas prendre part au vote ainsi que le prévoit le C.G.C.T. et délègue la présidence du conseil municipal à M. Gilles NAUDE, Adjoint au Maire chargé des Finances.

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à 22 VOIX POUR :

ARTICLE 1 : Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel se résume ainsi :

BA PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	6 102,58 €	12 807,68 €	1 682,48 €	6 063,54 €
Résultat de l'exercice		6 705,10 €		4 381,06 €
Résultat antérieur		57 267,35 €		13 143,18 €
Résultat cumulé		63 972,45 €		17 524,24 €
Restes à réaliser				
Résultat de clôture		63 972,45 €		17 524,24 €

ARTICLE 2 : Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 3 : Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président
Gilles NAUDE




Le Maire
Jean-Louis CADEAU



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 1B

**OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 – Budget Annexe n°22002 «
Panneaux Photovoltaïques ».**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALMEYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°1C

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE N° 22004 « ECOQUARTIER LA PELLETERIE ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et le Service de la Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat de clôture :

- En Fonctionnement : 916 228,76 €
- En Investissement : 0 € (avant restes à réaliser)

Considérant que le Maire se retire afin de ne pas prendre part au vote ainsi que le prévoit le C.G.C.T. et délègue la présidence du conseil municipal à M. Gilles NAUDE, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à 22 VOIX POUR :

ARTICLE 1 : Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique lequel se résume ainsi :

BA LOTISSEMENT LE CLOS DE LA PELLETERIE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Réalisations	16 040,00 €	16 075,59 €	0,00 €	16 040,00 €
Résultat de l'exercice		35,59 €		16 040,00 €
Résultat antérieur		916 193,17 €	-16 040,00 €	
Résultat cumulé		916 228,76 €		0,00 €
Restes à réaliser				
Résultat de clôture		916 228,76 €		0,00 €

ARTICLE 2 : Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ARTICLE 3 : Approuve l'ensemble des éléments constitutifs du Compte Financier Unique 2025.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président
Gilles NAUDE




Le Maire
Jean-Louis CADEAU



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 1C

OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 – Budget Annexe n°22004 « Ecoquartier de La Pelleterie ».

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMAYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°2A

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget de la Commune et du budget annexe du lotissement Ecoquartier de la Pelleterie approuvé par délibération du conseil municipal du 09 avril 2026,

Considérant que les dispositions de la comptabilité M57 prévoient que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser),

FONCTIONNEMENT :**Budget Principal :**

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 1 059 339,85 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 514 084,79 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : **1 573 424,64 €**

Budget Annexe – Ecoquartier La Pelleterie : BA clôturé au 31/12/2025

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 916 193,17 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 35,59 €

Soit un résultat de la section de fonctionnement : **916 228,76 €**

INVESTISSEMENT :**Budget principal :**

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :
Déficit : - 601 397,51 €

Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 1 206 079,52 €

Soit un résultat de la section d'investissement : **604 682,01 €**

Budget Annexe – Ecoquartier La Pelleterie : BA clôturé au 31/12/2025

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :	
Déficit :	- 16 040,00 €
Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :	
Excédent :	16 040,00 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE UNIQUE : Décide :

- **D'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement des investissements 2026 à hauteur de 916 228,76 €, au compte 1068-Excédent de fonctionnement capitalisés**
- **De reporter le solde du résultat de fonctionnement 2025, soit 1 573 424,64 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2026.**
- **De reporter le solde du résultat d'investissement 2025, soit 604 682,01 €, au compte 001-Résultat d'investissement reporté, au budget 2026.**

Le Maire,
Jean-Louis CADEAU



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2A

OBJET : Affectation des résultats 2025 – Budget Principal.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMAYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant
/

à

Nom du mandataire
/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2B

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET ANNEXE N° 22002 « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe Panneaux photovoltaïques approuvé par délibération du conseil municipal du 09 avril 2026,

Considérant que les dispositions de la comptabilité M57 prévoient que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser),

FONCTIONNEMENT :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :	
Excédent :	57 267,35 €
Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :	
Excédent :	6 705,10 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement :	63 972,45 €

INVESTISSEMENT :

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :	
Excédent :	13 143,18 €
Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :	
Excédent :	4 381,06 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	17 524,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE UNIQUE : Décide de reporter :

- le solde du résultat de fonctionnement 2025, soit 63 972,45 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2026.
- le solde du résultat d'investissement 2025, soit 17 524,24 €, au compte 001-Résultat d'investissement reporté, au budget 2026.

Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



Le Maire,
Jean-Louis CADEAU



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2B

OBJET : 2B. Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe n°22002 « Panneaux Photovoltaïques ».

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoint.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N°3

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu la Loi de Finances 2026,

Qu'il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la part communale 2026, et par conséquent de reconduire les taux votés en 2025, à savoir :

Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B) : 58.33 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B.) : 53.45 %

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants) (T.H.) : 23.09 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE UNIQUE : vote les taux d'imposition de la part communale des contributions directes pour l'année 2026 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	58.33 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	53.45 %
Taxe d'habitation (TH)	23.09 %

Le Maire,
Jean-Louis CADEAU.



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 3

OBJET : Vote des taux des taxes directes locales – Exercice 2026.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoint.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N°4

FINANCES

Rapporteur : Gilles NAUDE

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2A du conseil municipal en date du 05 mars 2026 votant le budget primitif 2026 de la commune du Plessis-Grammoire,

Considérant les crédits budgétaires en section d'investissement votés, les dépenses et recettes à exécuter sur l'exercice 2026, à savoir :

1 – En Investissement :A- Dépenses :

- Diminution des crédits sur l'article 21538 suite à une erreur d'affectation -100 773 €.
- Création de crédit sur l'article 2046 pour les attributions de compensation ALM +100 773 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : décide de réajuster les crédits budgétaires en section d'investissement tels que présentés dans le tableau ci-après.**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2046 (204) - 29 : Attributions compensation	100 773,00		
21538 (21) - 29 : Autres réseaux	-100 773,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

ARTICLE 2 : adopte les crédits budgétaires en investissement par un vote au chapitre tels que présentés dans le tableau ci-dessus.Le Maire,
Jean-Louis CADEAU.

Télétransmis à la Préfecture
de Maine-et-Loire le :



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 4

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget Principal 2026.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMAYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant
/

à

Nom du mandataire
/

Secrétaire : Mme BRICE Florence



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 5

OBJET : Election des représentants du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMAYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°5

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Jean-Louis CADEAU**OBJET : ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Qu'une liste présente :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Bruno BOHN, membre titulaire | - Sabine ALTMAYER, membre suppléant |
| - Philippe FERME, membre titulaire | - Dominique DENOUE, membre suppléant |
| - Gilles NAUDE, membre titulaire | - Angélique BELOT, membre suppléant |

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

À déduire (*bulletins blancs*) :

Nombre de suffrages exprimés :

A la suite de l'attribution des sièges, la liste présentée a obtenu **6 sièges**.

ARTICLE UNIQUE : sont déclarés élus pour faire partie avec M. le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres (C.A.O) :

Membres titulaires :

- Bruno BOHN
- Philippe FERME
- Gilles NAUDE

Membres suppléants :

- Sabine ALTMAYER
- Dominique DENOUE
- Angélique BELOT

Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le :



Le Maire,
Jean-Louis CADEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°5

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Jean-Louis CADEAU

OBJET : ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Qu'une liste présente :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| - Bruno BOHN, membre titulaire | - Sabine ALTMAYER, membre suppléant |
| - Philippe FERME, membre titulaire | - Dominique DENOUE, membre suppléant |
| - Gilles NAUDE, membre titulaire | - Angélique BELOT, membre suppléant |

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**

À déduire (bulletins blancs) : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **23**

A la suite de l'attribution des sièges, la liste présentée a obtenu **6 sièges**.

ARTICLE UNIQUE : sont déclarés élus pour faire partie avec M. le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres (C.A.O) :

Membres titulaires :

- Bruno BOHN
- Philippe FERME
- Gilles NAUDE

Membres suppléants :

- Sabine ALTMAYER
- Dominique DENOUE
- Angélique BELOT

Le Maire,
Jean-Louis CADEAU



Télétransmission en Préfecture
049-214902413-20260409-DEL05-09042026-DE
du Maire et du Maire adjoint le 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 6

OBJET : Election des représentants du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMAYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°6

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Jean-Louis CADEAU

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 8 le nombre des membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et de la Famille dispose que les membres élus en son sein par le conseil municipal, le sont, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret,

Que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Qu'il est rappelé que le Maire est président de droit du C.C.A.S et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Qu'il convient de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Qu'une liste présente :

- Mme Florence BRICE
- Mme Régine LICOIS
- Mme Corinne RIBACK
- Mme Bénédicte LE BIGOT

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

A la suite de l'attribution des sièges, la liste présentée a obtenu **4 sièges**.

ARTICLE UNIQUE : ont été proclamés élus membres du conseil d'administration du C.C.A.S. :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| - Mme Florence BRICE | - Mme Corinne RIBACK |
| - Mme Régine LICOIS | - Mme Bénédicte LE BIGOT |

Le Maire,
Jean-Louis CADEAU



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le :



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 7

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein de la S.P.L. ANGERS LOIRE RESTAURATION.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoint.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N°7

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Jean-Louis CADEAU

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE (S.P.L.) ANGERS LOIRE RESTAURATION.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 30 mai 2024 approuvant l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale (S.P.L.) ANGERS LOIRE RESTAURATION par l'acquisition d'actions auprès de la Commune d'Angers, et afin de participer aux instances et à la gouvernance de cette S.P.L., il est demandé au conseil municipal de désigner un ou des représentant(s) de la commune :

- Un représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la S.P.L. Angers Loire Restauration, ce représentant aura le rôle de censeur,
- Un représentant permanent de la commune au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : décide de désigner Mme Elise MOREAU en tant que représentant de la commune pour la représenter au sein de l'Assemblée Spéciale.

ARTICLE 2 : autorise le représentant de la commune à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées, notamment la représentation de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration ou siège de censeur lui permettant d'assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration de la S.P.L. Angers Loire Restauration.

ARTICLE 3 : décide de désigner Elise MOREAU pour représenter la Commune aux Assemblées Générales de la S.P.L. Angers Loire Restauration et de Jean-Yves RIOU pour la suppléer en cas d'empêchement.

Télétransmis à la Préfecture
de Maine-et-Loire le



Le Maire,
Jean-Louis CADEAU.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 8

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.).

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20H30 par le Maire, le 3 avril 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 9 avril 2026, sous la présidence de CADEAU Jean - Louis, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 23 - en exercice : 23

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

M. BOHN Bruno, Mme BRICE Florence, M. NAUDE Gilles, Mme BERLIOZ Brigitte, M. FERME Philippe, Adjoints.

Mme LUCCHINI-SOLGRAIN Coralie, M. PASGRIMAUD Erwan, Mme MOREAU Elise, M. BERNARD Pascal, Mme LICOIS Régine, M. RIBACK Bruno, Mme CAILLEAU Amandine, M. PICARD Nicolas, Mme BELOT Angélique, M. DENOU Dominique, Mme LE BIGOT Bénédicte, M. RIOU Jean-Yves, Mme ALTMEYER Sabine, M. GENDREAU Julien, Mme RIBACK Corinne, M. MOUNSAMY William, Mme NASSAU Emilie, Conseillers Municipaux,

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

/

à

Nom du mandataire

/

Secrétaire : Mme BRICE Florence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N°8

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Jean-Louis CADEAU

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUE (S.I.A.M.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4 des statuts du SIAM relatif à la composition du comité syndical qui prévoit pour chaque commune deux délégués titulaires et un délégué suppléant,

Qu'il est proposé de désigner comme représentants du conseil municipal :

- Brigitte BERLIOZ comme titulaire,
- Gilles NAUDE comme titulaire,
- Coralie LUCCHINI-SOLGRAIN comme suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE UNIQUE : désigne comme représentants du conseil municipal au SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES (S.I.A.M.) les personnes nommées ci-dessous :

Membres titulaires :

- Brigitte BERLIOZ
- Gilles NAUDE

Membre suppléant :

- Coralie LUCCHINI-SOLGRAIN

Le Maire,
Jean-Louis CADEAU



Télétransmis à la Préfecture
du Maine-et-Loire le :